

DES FREINS ET DES OBSTACLES REDOUTABLES

*par Vincent Berthet **

Pourquoi, à tous les niveaux du fonctionnement des sociétés et particulièrement en France, l'objectif de la « participation » des citoyens qui sont, pour un temps ou pour longtemps, les « usagers » ou les « bénéficiaires » de la solidarité en reste-t-il le plus souvent au stade du discours ? Et dans les contextes où cette participation est vraiment reconnue comme essentielle, à quels obstacles s'affronte-t-on ?

L'implication de tous, fantasme des humanistes ?

« Puisqu'on ne compte jamais pour rien dans les décisions qui sont prises pour notre emploi et notre avenir, interrogeait une ouvrière du textile après l'annonce de la fermeture de son usine, pourquoi serions-nous plus écoutés aujourd'hui comme chômeurs ? » Cette question, comme un grand nombre d'autres qui émanent des personnes ou groupes sociaux en situation de précarité – demandeurs d'asile, mal-logés, paysans sans terre, travailleurs hors-statut, jeunes en errance ou en perpétuelle attente... – ou plus largement de personnes exclues de certains de leurs droits de base, met l'accent sur un obstacle structurel : les sociétés, en particulier dans leurs fonctionnements économiques dès lors qu'ils échappent à une régulation par des communautés locales, sont assez implacablement anti-participatives. La perspective d'« une fraternité dans laquelle les personnes, quel que soit leur statut ou leur reconnaissance sociale, adviennent en humanité les unes avec les autres » (1) est étrangère à la majorité des fonctionnements collectifs. Dans leur ensemble, les correctifs républicains aux situations de grande pauvreté (2) instituent une solidarité à distance et non une logique d'échange social (3). Et l'urbanisme français, avec ses ségrégations diverses, est un bon reflet de cette incapacité constitutive à établir des structures ouvertes à la fraternité.

** En coopération avec l'ensemble des organisations co-éditrices du dossier, et avec une reconnaissance particulière aux « usagers du social » qui ont accepté de s'associer à sa préparation.*

(1) C. Royon, lire son article sur les fondements de l'option participative, p. 39. Bien entendu, parler de la fraternité comme contexte indispensable à tout processus de démocratie réelle ne signifie pas que l'on minore la référence à la liberté et à l'égalité. Les formes de « participation » plus ou moins imposées à une partie seulement de la population sont, à plus ou moins court terme, briseuses de participation réelle.

(2) Minima sociaux, Couverture Maladie Universelle, bourses diverses...

(3) Cf. le dossier « RMI : la fraternité sous conditions », *Economie & Humanisme*, n° 351, décembre 1999.

« Comme je voulais déménager du quartier, les HLM m'ont dit dans un premier temps que le logement était celui qui convenait à ma situation. »

A..., en logement d'urgence, Lunéville

Cet horizon de la fraternité n'est pas non plus naturellement présent dans les représentations des citoyens, dans la façon dont ils envisagent les racines de la cohésion sociale. L'inscription dans la société est très fréquemment confondue avec le maintien d'un



certain nombre d'acquis, l'accès à un certain nombre de gains : j'ai un logement, j'ai un emploi, j'ai les moyens de... ; elle est rabattue sur le registre de l'avoir, sur celui de la conformité apparente, et non conçue sur celui de l'être, et donc de la valorisation des diversités (4). Le pauvre, dans cette optique, doit, au mieux, être aidé pour « recoller au peloton » (5), mais sa parole n'a pas à être écoutée ou soutenue ; elle ne compte pas, elle ne rapporte rien.

La poussée de l'individualisme, sous-jacente idéologiquement au libéralisme économique et facilitée par l'aisance d'une large minorité des habitants de la planète, vient accentuer cette tendance à concevoir la société et le monde selon des logiques plus ou moins nuancées d'*apartheid*. « Les personnes qui connaissent la pauvreté, qui sont exclues de la sphère du travail sont-elles considérées comme de véritables citoyens ? », se demande très légitimement l'équipe de la MIFE de Belfort (6), qui ajoute : « L'égalité politique et juridique ne suffit pas à fonder le lien social ». « La violence des processus d'exclusion laisse les individus sans voix », constate Nathalie Lauriac (7), en cherchant à comprendre les « silences, rejets, indifférences des habitants des quartiers d'habitat social face aux offres ou aux sollicitations à participer ».

Le débat est permis, et d'ailleurs ouvert, quant à savoir si les sociétés actuelles, bousculées par les processus de libéral-globalisation, excluent les approches participatives davantage que les sociétés traditionnelles ou celles des premières révolutions industrielles. À l'écoute d'assez nombreux psychologues, anthropologues, philosophes, la matrice des sociétés, à toute échelle, induit des inégalités dans l'accès au pouvoir, à la parole, aux responsabilités, de même qu'elle véhicule des catégorisations plus ou moins excluantes. « L'ambivalence personnelle et collective est omniprésente » sur ce plan (8), et l'ambition historique d'une société intégratrice est l'affaire d'un combat, difficile mais prometteur, de chaque instant. Pour certains, la radicalité des processus de dissociation, d'entrave à la participation se renforce depuis quelques décennies ; les progrès sectoriels sont en quelque sorte le masque d'une normalisation écrasante, échappant à toute régulation, et même à toute possibilité d'évolution par rapport de forces. Dans ce cas de figure, la « production » d'exclus est non seulement une constante reconnue, mais aussi un facteur structurant de la société, et les voies de leur promotion ne peuvent qu'être parallèles aux fonctionnements sociaux courants.

La participation, une perturbation

En tout état de cause, la prégnance de ces phénomènes globaux, jointe aux tendances individuelles à concevoir l'autre comme une présence hostile ou, à tout le moins, inutile, pèsent sur les volontés ou les tentatives de processus participatifs.

(4) Les solidarités de métier s'affaiblissant elles aussi (agriculture, monde ouvrier, artisanat...). « Le trop petit paysan, beaucoup préféreraient le voir quitter l'agriculture » (CILDEA, Loire).

(5) Comme on l'a aussi pensé « au Nord » pour des peuples entiers dans les années 1960-1980.

(6) Document de préparation de la Journée de travail organisée à Belfort en septembre 2003, dans le prolongement de la coédition de ce dossier d'Economie & Humanisme. Informations : MIFE-CPSP, Belfort, 03 84 90 40 00.

(7) Chargée d'études à Economie & Humanisme. *Territoires*, n° 436, mars 2003.

(8) **Daniel Gonin**, psychanalyste et psychiatre hospitalier, in dossier « Soigner sans exclure », *Economie & Humanisme* n° 327.

En premier lieu, certaines dispositions du cadre administratif ou législatif sont inadaptées à une démarche personnelle de promotion, comme à l'appui à cette démarche par des associations ou autres organisations. On peut évoquer les retards pris par le droit sur la volonté affichée de tenir le citoyen pour... un citoyen (9), le cloisonnement des administrations concernées, l'incompatibilité, très courante, entre les rythmes administratifs et le rythme d'un développement participatif des individus et des groupes : durée plafonnée à 24 mois des « agréments » données par l'Agence pour l'Emploi – permettant aux chômeurs en difficulté d'être employés par des structures d'insertion par l'économie (10) –, autres pratiques d'aide sociale avec injonction de résultat rapide, calibrage très serré des crédits d'heures affectés à l'accompagnement personnalisé (sorties de prison, mesures éducatives, aide aux étrangers, RMI...) par les travailleurs sociaux, délais de traitement des dossiers de demande d'asile incompatibles avec tout projet de vie familiale, etc. La dénonciation récurrente de l'annualisation des financements publics par les associations concernées par le développement participatif sous une forme ou une autre n'a provoqué que peu de changements pratiques en la matière (11). Les limites du financement « par projet » sont aussi mises en avant par les organisations qui tentent ou testent un appui au développement ou une animation sociale plus « impliquants » (12). « Souvent, un parallèle peut être fait entre les contraintes que subissent les allocataires des minima sociaux et les contraintes imposées par les financeurs aux organisations qui les accompagnent », dénote le responsable d'une association de développement social.

(9) Ce n'est qu'en 2002, par exemple, que la loi française a autorisé les familles qui se voient « retirer » un ou plusieurs de leurs enfants à accéder à leur dossier administratif.
Lire J.M. Belorgey p. 26.

(10) Sur ce type d'action, cf. le dossier « Intégration sociale, des passerelles pour l'emploi », **Economie & Humanisme**, n° 361, juin 2002.

(11) Soutiens aux dynamiques participatives inscrits dans les Contrats de Ville, conventions pluriannuelles entre les organisations agissant pour l'enfance et (ou) dans les quartiers et les Caisses d'Allocations Familiales par exemple.

(12) S'ajoutent encore, à ces rigidités, des calendriers d'évaluation irréalistes, imposés eux aussi par les organismes financeurs.

« On nous donnait quelque chose, un peu d'argent pour survivre, et pour nous c'était indispensable. Mais il fallait que nous on donne quelque chose en échange, il fallait prouver, dès le début, qu'il y aurait une évolution. Au départ, on n'a pas besoin de ça ! Au contraire, il faut laisser du temps ! Quand on a manqué du nécessaire, nous mettre ça sur le dos, c'est lourd ! Je comprends qu'il faut que ça vienne un jour, mais pas tout de suite ! Au début, on a besoin de recevoir : nous, on avait déjà fait des démarches, mais ça ne va pas aboutir tout de suite, c'est difficile, ça ne marche pas forcément. »

Anne, agricultrice titulaire du RMI, Loire

Cette assez forte incapacité des pouvoirs à adopter un rapport au temps compatible avec de réelles dynamiques participatives se relie au fait que ces dynamiques, dans leur finalité même, leur sont le plus souvent étrangères. Comme l'amour, la démocratie meurt de n'« être pas aimée »... La démocratie approfondie, bâtie sur l'expression des différences, est perçue comme une menace pour le jeu politique dont la plupart des démocraties semblent s'être satisfaites, et la désertion des urnes – ambivalente il est vrai – ne les pas encore conduites à se renouveler (13).

(13) L'un des enjeux, très incertain, des pratiques de décentralisation tient en ceci : alors que, comme l'observe la MRIE, « le portage politique des démarches participatives fait souvent défaut », un pouvoir local renforcé sera-t-il plus enclin à faire vivre des formes effectives de concertation « de proximité » ?



De plus, et notamment en France, le regard porté sur les pauvres est empêtré, y compris dans une perspective d'aide à leur égard, dans des contradictions très paralysantes (cf. encadré ci-dessous). La solidarité n'échappe pas toujours, ou toujours pas, au piège du dualisme social, du calibrage, par les institutions - et parfois les personnes qui sont en situation d'aider - des droits auxquels il est bon que le citoyen ou le groupe social assisté accède.

LES STIGMATES DE L'ASSISTANCE

Entre l'image idéale du citoyen, individu autonome et raisonnable conçu sur le modèle du propriétaire éclairé, et la réalité des pauvres, mendiants, vagabonds, que la Révolution avait hérités de la société d'Ancien Régime, le gouffre était immense (...). Après deux siècles, certains de nos concitoyens sont toujours perçus comme assistés, même quand on parle à leur propos de solidarité ou d'assurance, et la condition d'assisté est toujours regardée comme une déchéance.

En fait, combler le gouffre entre le « pauvre dépendant » et le « citoyen » peut se comprendre en deux sens bien différents, entre lesquels, suivant en cela les révolutionnaires, nous n'avons pas fini d'être tirillés. Ces deux sens correspondent à deux manières de lire le mythe du contrat social : soit en considérant l'individu autonome et raisonnable du mythe comme une image de l'essence inaltérable de l'être humain, et en s'appuyant sur cette image pour déterminer la manière dont tout être humain, en tant que tel, doit être traité ; soit, au contraire, en comparant l'existence concrète de chacun aux exigences d'une pareille image, s'en servant ainsi comme critère de jugement des humains.

Si l'on se situe dans la première perspective, combler le gouffre entre la condition du pauvre et l'image du citoyen veut dire traiter inconditionnellement chaque pauvre en citoyen, avec l'ensemble des droits et prérogatives afférents ; et pour cela ignorer ce par quoi, dans la manière dont lui-même conduit sa vie, il peut différer du personnage social qui a servi de modèle au citoyen du mythe. Si l'on se situe dans la deuxième perspective, combler ce gouffre veut dire, au contraire, inciter chaque pauvre à se rendre conforme, dans ses actes, à ce personnage du propriétaire éclairé, incarnation de l'individu autonome et raisonnable (...).

La première perspective incite à agir envers les pauvres sans prêter attention à la manière dont ils conduisent leur vie ; et les mesures qu'elle amène à prendre sont accusées, quand on se situe dans la seconde, de les entretenir dans des conduites peu dignes d'un citoyen. Cette seconde perspective incite au contraire à leur accorder des aides conditionnelles de nature à les inciter à agir en citoyens ; et cet aspect conditionnel est accusé, quand on se situe dans la première, de bafouer leur dignité de citoyen.

Ph. d'Iribarne, *Vous serez tous des maîtres*, Seuil, 1995

Cette conception « coloniale », ainsi que la tendance, qui lui est souvent liée, à prévoir, y compris dans une perspective de participation ou d'accès à l'autonomie des citoyens en difficulté, les voies, formes, étapes que celles-ci devront revêtir sont l'un des fondements les plus importants du « mal-aider ». Elles génèrent de la dépendance. Dès que son projet à moyen terme et l'essentiel de ses modalités correspondent à des formes contenues et à des exercices imposés (serait-ce par des élus ou autres instances démocratiques), la dynamique participative est étouffée.

« Un moment, dans ce groupe de formation, on a parlé de l'hygiène. L'hygiène c'est important. Certains disaient que d'après eux, les gens qui ont le RMI n'avaient pas le droit d'aller chez l'esthéticienne par exemple. Pourquoi ? C'est bon que pour les riches ? Je dis non. Une personne qui va chez le coiffeur, même avec le RMI, elle en a bien le droit, et puis ça veut dire qu'elle reprend goût. J'étais la seule à penser ça, peut être parce que les autres étaient d'un milieu autre, ils ne veulent pas admettre que les gens ont droit. C'est vrai que ce n'est pas d'une première nécessité, mais ils ont droit, tout comme eux. Tout le monde a le droit de se faire une folie. »

Valérie, Pas-de-Calais

Des murs intimes

Une dernière catégorie de freins tient à l'assouplissement des potentiels des individus ou des groupes concernés, au point que certains ne formulent pas, ou plus, de demande (14). La première étape d'une démarche de reprise en main de sa destinée est la rupture de dépendances très intériorisées autant que de dépendances matérielles. Plus précisément, sept modalités de ces « obstacles internes » ont pu être mises en évidence (15) : le fatalisme résigné (« cela ne sert à rien de tenter quelque chose »), l'« immédiatisme », c'est à dire l'incapacité à se projeter dans le temps lorsque l'on vit au jour le jour, l'attitude de repli-refuge, la dévalorisation culpabilisante, la conscience magique (le sens de toute mobilisation est ignoré, seule la chance peut fournir une aide), le sentiment de ne pas parler la même langue que les divers intervenants « aidants » ou plus généralement le milieu ambiant, et l'individualisme, dû à l'insécurité de la vie quotidienne notamment.

On le perçoit nettement : toute volonté de solidarité participative qui ne se traduit pas par une capacité d'écoute, de restauration de la confiance dans toutes ses dimensions, et de création d'espaces concrets et progressifs de liberté et d'initiatives est vouée à un échec.

Vincent Berthet

(14) Cf. le dossier « Souffrance psychique et intégration sociale », *Economie & Humanisme* n° 339, 1996.

(15) Cf. les travaux de l'Union Rhône-Alpes des Centres Sociaux accompagnée en particulier par Michel Séguier (Mouvement pour le Développement Social Local).